

Procès-verbal de réunion du Bureau délibérant de la Communauté de communes

Date : Mardi 13 janvier 2026 Durée : de 18h00 à 18h45 et de 19h00 à 19h10		Lieu : Salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin
Présents	Elus Pascal GRAPPIN, Président Alain CARTRON, 1 ^{er} Vice-Président Christophe LUCAND, 2 ^e Vice-Président Valérie DUREUIL, 3 ^e Vice-Présidente Sylvie VENTARD, 5 ^{ème} Vice-Présidente Didier TOUBIN, 6 ^e Vice-Président Ghislaine POSTANSQUE, 7 ^e Vice-Présidente Gilles CARRE, 8 ^e Vice-Président Pascal BORTOT, 9 ^e Vice-Président Christian ROUSSEL, 10 ^e Vice-Président Georges STRUTYNSKI, 13 ^e Vice-Président François MARQUET, 14 ^e Vice-Président Pour l'administration Ludovic BOURDIN, DGA Muriel PIERRE, DAF	
Excusé	Hubert POULLOT, 4 ^e Vice-Président (arrivée à 19h00)	
Secrétaire de séance	Valérie DUREUIL	

Nombre de membres en exercice : 13 – Quorum : 7 – Présents : 12 – Votants : 12

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 14 octobre, 04 novembre, 02 et 16 décembre 2025.

2. Projets de délibération du Bureau communautaire

Eau potable - Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/26/01 – Objet : Régie Eau potable - Tarification 2026 pour la création de branchements et frais d'interventions.

Assainissement - Dossier suivi par Hubert POULLOT et Ludovic BOURDIN.

B/26/02 – Objet : Régie Assainissement - Tarification 2026 pour la création de branchements et frais d'interventions.

Biodiversité et Développement Durable – Dossier suivi par Georges STRUTYNSKI et Ludovic BOURDIN.

B/26/03 - Objet : Appel à projets 2026 Volet 2 : Programme départemental de sorties natures à destination du grand public.

B/26/04 - Objet : Actions Biodiversité bénéficiant du soutien du Conseil Départemental de la Côte-d'Or – Convention annuelle d'objectifs 2026.

B/26/05 - Objet : Appel à projets 2026 Volet 1 : Développement d'une offre pédagogique de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des cycles 2, 3 et 4.

B/26/06 - Objet : Animation 2026 des sites de la Côte dijonnaise et de la forêt de Cîteaux.

Aménagement du territoire – Dossier suivi par le Président et Ludovic BOURDIN.

B/26/07 - Objet : Co signature de la convention « Centralité Rurale » pour la ville de Gevrey-Chambertin.

Développement économique – Dossier suivi par Christian ROUSSEL et Ludovic BOURDIN.

B/26/08 - Objet : Ecoparc Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Lots 3A et 3B – Mise en application du pacte de préférence.

B/26/09 - Objet : Modification du délai d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'aménagement de l'Ecoparc Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges.

B/26/10 - Objet : Modification du délai d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour l'aménagement de la ZAE Les Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin.

B/26/11 - Objet : Modification du délai d'exécution du marché de travaux pour l'aménagement de la ZAE La Petite Champagne à Gilly-les-Cîteaux.

Enfance-Jeunesse – Dossier suivi par Valérie DUREUIL et Ludovic BOURDIN.

B/26/12 - Objet : Convention de prévention avec le collège « La Champagne » à Brochon pour une intervention sur l'alimentation.

Sport – Dossier suivi par François MARQUET et Ludovic BOURDIN.

B/26/13 - Objet : Marché de rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon – Modifications divers lots.

B/26/14 – Objet : Signature de la convention de mise à disposition des équipements sportifs communautaires au Collège La Champagne à Brochon.

Patrimoine – Dossier suivi par Gilles CARRE et Ludovic BOURDIN.

B/26/15 - Objet : Pôle médical à Saulon-la-Chapelle – Fixation du loyer et rédaction du bail professionnel – Retrait de la délibération B/25/156 du 02 décembre 2025.

Tourisme – Dossier suivi par Ghislaine POSTANSQUE et Ludovic BOURDIN.

B/26/16 – Objet : Renouvellement du Classement de l'Office de Tourisme.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 14 octobre, 04 novembre, 02 et 16 décembre 2025.

Les Procès-verbaux des réunions sont approuvés à l'unanimité.

2. Projets de délibération du Bureau communautaire

Monsieur POULLOT ayant signalé son arrivée tardive, les délibérations Eau potable et Assainissement seront présentées à son arrivée.

Biodiversité et Développement durable

Délibérations présentées par Monsieur STRUTYNSKI.

B/26/01

**APPEL A PROJETS 2026 VOLET 2 : PROGRAMME DEPARTEMENTAL
DE SORTIES NATURES A DESTINATION DU GRAND PUBLIC**

Vu le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Biodiversité en Côte-d'Or 2018-2025 voté le 26 mars 2018,

Vu la convention fixant les modalités de gestion du site entre le Département, la Communauté de communes et l'Office National des Forêts,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges en date du 24 octobre 2017 pour l'animation de cet ENS,

Vu le plan de gestion de l'ENS du Bois de Montfée approuvé en Comité de pilotage le 20 juin 2017,

Vu la création de deux ENS « Forêt mature » et « Mosaïque d'habitats » sur la plaine de Cîteaux lors de l'Assemblée départementale du 25 novembre 2024,

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or propose un appel à projet intitulé « Programme départemental de sorties nature à destination du grand public » pour financer les animations sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ou sur un sentier inscrit au PDIPR.

Sur le territoire de la Communauté de communes, trois sites sont inscrits au Schéma des ENS : Le Bois de Montfée sur les communes de Semezanges et Ternant et la Plaine de Cîteaux avec sa « Forêt mature » et sa « Mosaïque d'habitats ».

Il est ainsi proposé de répondre au volet 2 de l'appel à projet 2026 du Conseil Départemental afin de proposer aux usagers du territoire un programme de 6 animations tout au long de l'année :

Au Bois de Montfée :

- Le réveil du bois de Montfée
- Equinoxe
- Pica picore

A Cîteaux :

- Fréquence grenouille
- Le monde secret de la forêt de Cîteaux
- Les magiciens du bois mort

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2026 du programme d'animations sur les ENS du Bois de Montfée et de la Plaine de Cîteaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention pour la collectivité au titre de l'APP 2026 du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépenses	€ (TTC)
Charge de personnel	2 346,05
Prestation externe (animations)	790,00
TOTAL	3 136,05

Plan de financement prévisionnel :

Partenaires	€
Conseil Départemental de Côte-d'Or	3 136,05
CCGCNSG	0
TOTAL	3 136,05

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/02

ACTIONS BIODIVERSITE BENEFICIAIRE DU SOUTIEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2026

Vu le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la Biodiversité en Côte-d'Or 2018-2025 voté le 26 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 02 mars 2026 prorogeant la validité du Schéma Départemental des ENS et de la Biodiversité jusqu'à la fin de 2028,

Vu la délibération de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges en date du 24 janvier 2023 adoptant le projet de territoire communautaire « Gevrey-Nuits perspectives 2023 »,

Depuis 2017, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or soutient, dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dans ses actions visant à améliorer la connaissance du patrimoine naturel et à préserver ou restaurer les espaces et espèces remarquables en phase avec les enjeux naturels de Côte-d'Or.

Ce soutien était intégré, jusqu'en 2022, au projet SILENE (stratégie intercommunale d'engagement pour la nature) puis a pris la forme en 2023 d'un soutien aux actions biodiversité du projet de territoire intercommunal, validé en janvier 2023.

Depuis plusieurs années donc, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or affirme sa volonté de soutenir, sur notre territoire, les actions visant à :

- Renforcer l'expertise naturaliste et sa diffusion pour conforter la protection de la biodiversité du Département,
- Favoriser et promouvoir une agriculture et une gestion forestière respectueuses des milieux naturels,
- Maintenir et restaurer les fonctionnalités et les continuités écologiques, sous objectif : contribuer aux Trames Verte et Bleue.

Dans la continuité des engagements pris de longue date, le service Biodiversité et Développement Durable propose ainsi de mettre en œuvre un certain nombre d'actions concourant à l'atteinte de ces objectifs (s'inscrivant dans un cadre nommé « Politique des Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de la Côte-d'Or – Soutien au Programme d'actions 2026 de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ») et répondant aux diverses demandes d'accompagnement de la part de nos communes :

- Poursuite du Programme Agro-Environnemental Intercommunal (organisation d'un rallye paysan, accompagnement du projet VALOSC) ;
- Accompagnements de projets communaux (conseils techniques, aide au montage des dossiers, recherche de financement) dont le renouvellement d'un programme de plantation de 2 km de haies sur le territoire (cf. AAP Bocage et Paysage de la Région BFC pour la partie investissement) ;
- Valorisation des Plans Locaux de Biodiversité (présentation en conseil municipal, réunions publiques, impression de nouveaux exemplaires) ;
- Diffusion du kit « gestion différenciée des espaces verts communaux » finalisé en 2025 auprès des communes volontaires (incluant un accompagnement technique, la distribution d'un guide méthodologique et de panneaux d'information).

A ce programme de continuité avec les années précédentes s'ajoute une nouveauté en 2026 : la contribution à la mise en œuvre du programme messicoles en Côte-d'Or découlant de Plan National d'Action en intégrant une expérimentation sur la commune de Gevrey-Chambertin (en zone tampon de la Réserve de la Combe Lavaux) en collaboration avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or. Cette action en particulier sera soutenue financièrement par le CD21 à hauteur de 50% et par l'Etat via le budget RNN ; elle sera donc sans reste à charge pour la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2026 de la Convention Annuelle d'Objectifs « projet de territoire » soutenue par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention pour la collectivité relative à la mise en œuvre des actions prévues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépenses	€ (TTC)
Charges de personnel	9 100
Kit gestion différenciée	720
Impression de PLB	500
Expérimentation messicoles	1 500
TOTAL	11 820

Plan de financement prévisionnel :

Partenaires	€
Conseil Départemental de Côte d'Or	5 910
Etat (DREAL)	1 300
CCGCNSG	4 610
TOTAL	11 820

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/03

**APPEL A PROJET 2026 VOLET 1 : DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE PEDAGOGIQUE
DE SENSIBILISATION AU PATRIMOINE NATUREL A DESTINATION DES CYCLES 2, 3 ET 4**

Depuis plusieurs années, le service Biodiversité et Développement Durable mène des actions pédagogiques à destination des établissements scolaires et périscolaires du territoire. Les projets portés par l'équipe de la Réserve Naturelle Nationale, notamment à l'occasion de la Fête de la Réserve à destination des scolaires, rassemblent chaque année entre 16 et 24 classes. Ces actions permettent de sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la biodiversité de la réserve.

Grâce au soutien du Conseil départemental de la Côte-d'Or, nous avons pu conduire, depuis deux ans, des projets pédagogiques auprès de 11 classes du territoire. Le présent appel à projets offre l'opportunité de valoriser les deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont nous assurons la gestion — l'ENS du Bois de Montfée et l'ENS « Mosaïque d'habitats ». Il nous permet ainsi de renforcer la sensibilisation des élèves aux enjeux de biodiversité propres à ces deux sites.

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or lance chaque année un appel à projet visant à développer et à sensibiliser le public scolaire au patrimoine naturel et de financer à 100% les projets pédagogiques retenus.

Il est ainsi proposé de répondre au volet 1 de l'appel à projet 2026 du Conseil départemental « Développement d'une offre pédagogique de sensibilisation au patrimoine naturel à destination des cycles 2, 3 et 4 » et de proposer aux établissements scolaires du territoire (et du département) des animations pédagogiques sur les thématiques et sites suivants :

- Explorateurs des zones humides : découverte des zones humides de la forêt de Cîteaux, notamment les mares forestières et les étangs.
- Le monde invisible du Bois de Montfée : découverte de la biodiversité en milieu forestier, pour inciter les élèves à observer ce qui ne se voit pas au premier regard.

Ces thématiques seront proposées aux établissements du département à la rentrée scolaire 2026 pour un démarrage des projets à partir du printemps 2027. En cas de sélection de thématiques proposées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la réalisation des projets s'étalera sur 2026/2027 et les frais associés seront intégralement pris en charge par le Conseil Départemental. Par ailleurs, les frais de déplacements des écoles ne seront pas pris en charge ni par le Département ni par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. Le reste à charge final de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pour la mise en œuvre de ce projet sera nul.

Cet appel à projet pédagogique est ouvert de fait à toutes les écoles de Côte-d'Or mais, dans une logique territoriale et environnemental (limitation des déplacements), les établissements scolaires de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges seront prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2026 du programme de projets pédagogiques scolaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention pour la collectivité au titre de l'APP 2026 du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

Budget prévisionnel :

Dépenses	€ (TTC)
Achats de matériels	200,00
Charges de personnel	4 217,24
TOTAL	4 417,24

Plan de financement prévisionnel :

Partenaires	€
Conseil Départemental de Côte d'Or	4 417,24
CCGCNSG	0
TOTAL	4 417,24

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/04

ANIMATION 2026 DES SITES DE LA COTE DIJONNAISE ET DE LA FORET DE CITEAUX

Vu la directive européenne n°2009-147 CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive européenne n°92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2014 portant sur l'approbation du document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) en zone spéciale de conservation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du document d'objectif du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes de la Côte dijonnaise » du 5 décembre 2005 ;

Vu le document d'objectif du site Forêt de Cîteaux et environs validé en Copil en 2012 et par arrêté préfectoral le 09 avril 2013 ;

Vu le document d'objectif du site Combes de la Côte dijonnaise validé en Copil en 2021 et par arrêté préfectoral le 24 octobre 2023 ;

Vu la décision du Copil du 13 décembre 2022 désignant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Forêt de Cîteaux ;

Vu la décision du Copil du 06 novembre 2024 désignant la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Combes de la Côte dijonnaise.

La présente délibération a pour objet de valider la programmation technique et budgétaire pour les mises en œuvre 2026 de l'animation des sites Natura 2000 de la Côte dijonnaise et de la Forêt de Cîteaux.

En 2026, les objectifs principaux de l'animation des Combes de la Côte Dijonnaise vont être :

- La réalisation d'actions en faveur des chauves-souris (animations tout public et viticulteurs, éclairage public), le suivi des grottes des trous légers, la réalisation d'un guide à l'attention des particuliers ;
- La pérennisation du pâturage sur la côte dijonnaise dans un contexte de départ en retraite de l'actuel exploitant ;
- La poursuite du travail de concertation pour gérer la fréquentation sportive sur les milieux naturels (poursuite du plan de fréquentation) ;
- Le lancement d'une concertation autour de la restauration du Meuzin.

Pour cette même année, les objectifs principaux de l'animation de la Forêt de Cîteaux et environs seront :

- La finalisation de démarches contractuelles lancées en lien avec l'ONF en forêts communales ou domaniales ;
- La poursuite de l'étude de l'impact des dessertes forestières, lancée fin 2024 avec une apprentie ;
- La mise en place d'actions de protections et de création de sites supplémentaires en faveur du Sonneur à ventre jaune ;
- La révision du Docob de Cîteaux, évalué en 2025, et l'organisation d'un Copil de validation de ce nouveau plan de gestion.

Par ailleurs, de manière transversale aux deux sites, les efforts entrepris en 2025 pour l'information et la communication auprès de la population et des élus seront poursuivis avec la réalisation d'un nouveau numéro du bulletin d'information Falco et Bombina et l'organisation de réunions avec les équipes municipales pour rappeler les enjeux et principes de Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre 2026 des deux documents d'objectif Natura 2000.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention en faveur de la collectivité pour la mise en œuvre 2026 de l'animation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire (convention annuelle d'animation, demande de subvention...).

ANNEXE 1 : BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS
(Côte dijonnaise et Forêt de Cîteaux) pour 2026

Postes de dépenses	Montant (TTC)
Rémunération	56 941,02
Autres coûts (OCS40)	22 776,40
TOTAL	79 717,42

Financeurs	Participation (%)	Montant (TTC)
Région BFC	20	15 943,48
Europe (FEADER)	80	63 773,94
TOTAL	100	79 717,42

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Aménagement du territoire

Délibération présentée par Monsieur le Président

B/26/05
COSIGNATURE DE LA CONVENTION « CENTRALITE RURALE »
POUR LA VILLE DE GEVREY-CHAMBERTIN

Le dispositif « Centralités Rurales en Région » s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « revitalisation des bourgs-centres » et de l'intervention régionale dédiée à l'habitat. Il s'intègre dans un contexte national du déploiement des « Petites Villes de Demain » (109 villes labellisées en Bourgogne Franche-Comté) et les orientations du SRADDET « Ici 2050 » adopté par la Région les 25 et 26 juin 2020 visant :

- La prise en compte de la transition énergétique et écologique ;
- Le renforcement des centralités par une action globale ;
- La gestion économe de la ressource foncière ;
- Le développement de l'attractivité régionale ;
- La coopération entre territoires au service de l'attractivité.

Il est déployé sur la période 2022-2026.

Les villes de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin sont éligibles à ce dispositif.

A ce titre, un projet de convention cadre, annexé à la présente, a été élaboré entre la ville de Gevrey-Chambertin et la Région avec l'appui du Pays Beaunois. Les conventions conclues à ce titre font intervenir la Région Bourgogne Franche-Comté, la ville centre concernée et l'EPCI concerné. Pour la mise en œuvre des études et projets retenus par la Région, la ville de Gevrey-Chambertin bénéficiera d'une enveloppe maximum de 200 000 €.

Les villes de Nuits-Saint-Georges et de Gevrey-Chambertin peuvent s'appuyer sur les documents de planification existants : PLU, SCOT, PCAET, Projet de Territoire communautaire, pour valoir et mettre en place leurs stratégies.

En étant signataire de ces conventions, la Communauté de communes s'engage à :

- Soutenir la démarche de revitalisation de la commune dans le cadre de ses compétences ;
- Travailler en proximité étroite avec la commune dans la mise en œuvre des actions communales et intercommunales concourant aux objectifs de revitalisation ;
- Participer à la gouvernance du projet (comité de pilotage, comité technique ...).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** la signature de la convention « Centralité Rurale » concernant la ville de Gevrey-Chambertin.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Développement économique

Délibérations présentées par Christian ROUSSEL

B/26/06

ECOPARC LE PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES – LOTS 3A ET 3B – MISE EN APPLICATION DU PACTE DE PREFERENCE

Par acte signé le 18 décembre 2023, la Communauté de communes a consenti la vente des lots 3A et 3B au profit de la société SAS ADPARK Nuits Saint Georges.

Conformément aux dispositions de l'acte de vente, la société a notifié à la Communauté de communes son intention de vendre l'intégralité du terrain cédé à une autre société, avant que celui-ci n'ait fait l'objet d'un début de construction.

Dans ces conditions, et afin de préserver les intérêts et les objectifs de l'EPCI dans la commercialisation des zones d'activités économiques, il est proposé de mettre en jeu le pacte de préférence réservé au profit de la Communauté de communes et donc de procéder au rachat de ce bien pour une nouvelle commercialisation ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de reprise de terrain d'une surface totale de 6 801 m² au prix de 382 284 € HT.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/07

**MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOPARC LE PRE SAINT DENIS A NUITS-SAINT-GEORGES**

Vu la délibération B/25/13 du 21 janvier 2025,
Vu la délibération B/25/14 du 21 janvier 2025,

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 25 février 2020 pour les travaux d'aménagement de l'Ecoparc à Nuits-Saint-Georges

Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de l'Ecoparc à Nuits-Saint-Georges ;

Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant toutefois que la réalisation des travaux de finition de voirie a été reporté ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 30 avril 2026

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/08

**MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DES MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE
ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE LES TERRES D'OR III A GEVREY-CHAMBERTIN**

Vu la délibération B/25/11 du 21 janvier 2025,
Vu la délibération B/25/12 du 21 janvier 2025,

Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 22 juin 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;

Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;

Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant toutefois que la réalisation des travaux de finition de voirie et de plantations a été retardée ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 30 avril 2026.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/09

**MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX
POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE LA PETITE CHAMPAGNE A GILLY-LES-CITEAUX**

Vu la délibération B/24/81 du 9 juillet 2024.

Considérant que par consultation par simple devis, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY le 20 février 2023 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;

Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 09 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;

Considérant toutefois que la réalisation des travaux de finition de voirie et de plantations a été retardée.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 30 avril 2026.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Enfance Jeunesse

Délibération présentée par Madame DUREUIL.

B/26/10

CONVENTION DE PREVENTION AVEC LE COLLEGE « LA CHAMPAGNE » A BROCHON POUR UNE INTERVENTION SUR L'ALIMENTATION

Considérant que le service CLAS – Prévention-Accompagnement à la parentalité propose régulièrement des actions de préventions en direction des publics de la Petite Enfance à la Jeunesse en partenariat avec les services de la Communauté de communes ou les acteurs éducatifs ou sociaux du territoire,

Considérant que ces projets portent sur des thèmes divers, dont le besoin du public relève d'un constat partagé et dont les modalités et le contenu sont établis conjointement avec les acteurs éducatifs du territoire (écoles, accueils périscolaires, collèges, lycée, ...), la Communauté de communes se chargeant généralement de la mise en œuvre,

Considérant le projet d'action de prévention, élaboré conjointement avec le Collège « La Champagne », portant sur le thème de l'alimentation avec un intervenant spécialisé, avec une programmation de deux jours d'intervention les 24 février et 10 mars 2026,

Considérant également la participation du collège « La Champagne » à hauteur de 90 € à cette action de projet,

Vu le projet de convention définissant les conditions d'organisation de cette action de prévention, les participations financières et les responsabilités de chaque partie,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à la faire exécuter par les services de la Communauté de communes.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Sport

Délibérations présentées par Monsieur MARQUET.

B/26/11

MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE JEROME GOLMARD A BROCHON - MODIFICATIONS DIVERS LOTS

Vu la délibération B/24/120,

Vu l'article R 2194-8 du code de la Commande publique,

Considérant que les lots du marché de rénovation énergétique du gymnase Jérôme GOLMARD ont été attribués par délibération du 09 octobre 2024 ;

Considérant qu'après concertation avec le maître d'œuvre et les entreprises lauréates, des modifications concernant plusieurs lots ont été proposées :

Entreprise	Lot	Objet	Plus-Value HT	Moins-Value HT	Montant de la modification
R CONSTRUCTION	N° 2 - Démolition Gros œuvre	Réalisation de massifs pour fers	9 515 €		9 515 €
UTB	N° 4 - Etanchéité	Rechapage d'étanchéité autoprotégée (vestiaire)	3 205 €		3 205 €
UTB	N° 4 - Etanchéité	Rechapage d'étanchéité autoprotégée (avant du gymnase)	12 473 €		12 473 €
BONGLET	N° 5 - Façades - I.T.E.- Bardages	Remplacement du bardage		- 4 104 €	- 4 104 €
BONGLET	N° 7 - Plâtrerie - Peintures - Menuiseries intérieures	Protection supplémentaire et habillage moteur panier de basket	23 849 €		23 849 €
SONELEC	N° 10 - Electricité	Modification du contrôle d'accès	13 275.42 €	- 9 729.65 €	3 545.77 € + 19.50 € éco contribution + recyclage des déchets et gravats
MUNIER	N° 11 - CVC	Gaz chaufferie et sécurité incendie (moins-value) Ventilation (plus- value)	2 487.73 €	- 1 731.11 €	756.62 €

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les modifications aux divers lots.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

B/26/12

**SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUTAIRES AU COLLEGE « LA CHAMPAGNE » A BROCHON**

Considérant que la Communauté de communes exerce la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire du Gymnase Jérôme GOLMARD à Brochon ;

Considérant que l'équipement précité est utilisé par le Collège « La Champagne » dans le cadre de conventions établies par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or et selon un planning établi en début d'année scolaire ;

Considérant que le coût d'utilisation de ces équipements est facturé par la Communauté de communes selon les tarifs arrêtés par le Département ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Patrimoine

Délibération présentée par Monsieur CARRÉ.

B/26/13

POLE MEDICAL A SAULON-LA-CHAPELLE – FIXATION DU LOYER ET REDACTION DU BAIL PROFESSIONNEL – RETRAIT DE LA DELIBERATION B/25/156 DU 02 DECEMBRE 2025

Vu la délibération B/25/156 du 02 décembre 2025,

Considérant que par mail en date du 15 décembre 2025, Monsieur Loïc TESSIER, diététicien, fait part de son souhait de ne plus s'installer au pôle médical à Saulon-la-Chapelle, ayant trouvé d'autres partenaires de santé,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **RETIRE** la délibération B/25/156 du 02 décembre 2025 et en éteint tous les effets.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Tourisme

Délibération présentée par Madame POSTANSQUE.

B/26/14

RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Les Offices de Tourisme peuvent se faire classer dans le cadre d'une démarche volontaire. Le classement constitue un levier puissant pour renforcer leur rôle fédérateur au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention et permet aux collectivités d'accéder à certains avantages : le classement de l'Office de Tourisme en catégorie II permet aux communes de sa zone de compétence d'obtenir la dénomination de commune touristique et le classement en catégorie I permet d'accéder au classement en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

La collectivité de rattachement doit solliciter le classement en catégorie I ou II, sur proposition du directeur de l'Office de Tourisme.

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme,

Vu la nécessité pour l'EPIC de renouveler son classement,

Vu la fiche d'instruction et les différents critères auxquels peut répondre l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **SOLLICITE** le classement en catégorie II en vue d'une obtention au premier trimestre 2026.

L'administration du dossier de classement sera déléguée au directeur de l'EPIC.

Délibération

Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026

Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Arrivée de Monsieur POULLOT à 19h00.

Nombre de membres en exercice : 13 – Quorum : 7 – Présents : 13 – Votants : 13

Eau potable

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/26/15

REGIE EAU POTABLE : TARIFICATION 2026 POUR LA CREATION DE BRANCHEMENTS ET FRAIS D'INTERVENTIONS

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a conclu un marché pour la réalisation des travaux de terrassement de branchements d'eau potable sur le domaine public, pour le périmètre en régie.

Le devis puis la facturation aux usagers comprendra 3 parties distinctes comme suit :

1- Un forfait d'intervention de la collectivité incluant le suivi administratif du dossier (hors pose du compteur et mise en service du branchement) : 120 €

2- Le devis au réel des travaux réalisés par le ou les prestataire(s) de service et la régie de l'eau, comprenant le coût du terrassement, la fourniture de pièces et la main-d'œuvre pour la réalisation des branchements.

3- Frais d'intervention annexe

Prestations	Prix en €/HT
Ouverture / fermeture de branchement	53,40
Forfait minimum 1 heure agent	35,60
Frais d'étalonnage par une entreprise habilitée	Selon devis prestataire
Forfait déplacement	17.80

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 13 voix Pour :

- **FIXE** les tarifs communautaires de l'eau potable conformément aux points 1 à 3 présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026,

- **PRECISE** que pour tous travaux relatifs à la mise en service de l'eau potable, seules les entreprises titulaires du marché public de création de branchements sont habilitées par la Communauté de communes pour intervenir sur le réseau d'eau potable.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Assainissement

Délibération présentée par Monsieur POULLOT.

B/26/16

REGIE ASSAINISSEMENT- TARIFICATION 2026 POUR LA CREATION DE BRANCHEMENTS ET FRAIS D'INTERVENTIONS

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a conclu un marché pour la réalisation des travaux de terrassement et de création de branchements d'assainissement sur le domaine public, pour le périmètre en régie.

Le devis puis la facturation aux usagers comprendra 2 parties distinctes comme suit :

1. Un forfait d'intervention de la collectivité incluant le suivi administratif du dossier depuis son ouverture jusqu'à la mise en service du branchement : 120 €HT.

2. Le devis au réel des travaux réalisés par le ou les prestataire(s) de service, comprenant le coût du terrassement, la fourniture de pièces et la main-d'œuvre pour la réalisation des branchements.

Le service de l'assainissement peut aussi être amené à facturer d'autres interventions comme la réparation de branchement ou la modification de branchement (au réel sur la base de devis prestataires).

Frais d'intervention

Prestations	Prix en €/HT
Forfait minimum 1 heure d'agent	35,60
Forfait Déplacement	17,80

Pour tous travaux relatifs à l'assainissement, la Communauté de communes pourra accorder aux riverains demandeurs le choix d'un prestataire ayant les capacités techniques et agréments de ce type de travaux si celui-ci s'avère plus économique mais sous contrôle qualité en tranchée ouverte d'un technicien de la Communauté de communes qui est seule habilitée à effectuer le contrôle de conformité du branchement.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 13 voix Pour :

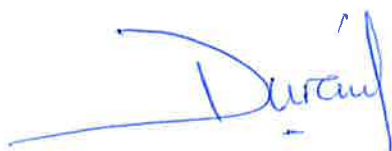
- **FIXE** les tarifs communautaires de l'assainissement conformément aux points 1 et 2 présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2026,

- **PRECISE** que la Communauté de communes pourra accorder aux abonnés le choix d'un autre prestataire disposant des agréments pour ce type de travaux, si le coût des travaux s'avère plus économique pour le demandeur, mais sous la validation et le contrôle qualité d'un technicien de la Communauté de communes.

Délibération
Télétransmise en préfecture le : 16.01.2026
Publiée sur site internet le : 16.01.2026

Fin à 19h10.

La Secrétaire de séance
Valérie DUREUIL



Le Président
Pascal GRAPPIN



Destinataires du compte-rendu

Membres du Bureau + 55 maires
+ Membres du comité de direction des services

Date de transmission

04/02/2026 + 11/02/2026